Jean-Baptiste André Godin à Auguste Desmoulins, 14 janvier 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)
Collation4 p. (356r, 357r, 358r, 359r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Desmoulins, 14 janvier 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51686

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 janvier 1885
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireDesmoulins, Auguste (1823-1892)
Lieu de destination37, rue Brochant, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin explique à Desmoulins que depuis sa fondation, le journal *Le Devoir* soutient contre le scepticisme général le pacifisme au même titre que les réformes sur l'habitation, la mutualité nationale ou l'hérédité de l'État, et qu'il a provoqué un mouvement en France avec le lancement d'une pétition destinée aux chambres. Il affirme à Desmoulins qu'il est prêt à accepter sa proposition et de faire cause commune avec le comité de Paris à la condition que cela ne brise pas le mouvement initié, et si, par exemple, ce dernier acceptait la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine et acceptait de soutenir la pétition du *Devoir*. Sur une caisse internationale de la paix que Desmoulins et Hodgson Pratt veulent créer : Godin ne soutient pas ce projet, mais souhaiterait que les frais engagés par *Le Devoir* pour la propagande la paix soient en partie couverts. Il transmet ses compliments à la compagne de Desmoulins.
NotesLe texte de la lettre de Godin est partiellement reproduit dans le « Bulletin du comité de Paris de l'arbitrage et de la paix » paru dans le numéro 335 du journal *Le Devoir* du 8 février 1885 (en ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/85/100/835/0/0, consulté le 17 octobre 2023). Auguste Desmoulins avait demandé à Godin s'il était prêt à publier dans le bulletin de la paix du *Devoir* les communications du comité de Paris de la Fédération pour la paix et l'arbitrage.
Support

- La signature de la lettre n'est pas copiée.
- Une partie du texte de la lettre est réécrite à la mine de plomb par-dessus l'encre de la copie.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Pacifisme, Pétitions
Personnes citées

- Comité de Paris de la Fédération internationale pour la paix et l'arbitrage
- Desmoulins-Sleyden, Henriette (1829-1922)
- Pratt, Hodgson (1824-1907)

Événements citésConférence internationale de l'arbitrage et de la paix (17-20 octobre 1882, Bruxelles)
Lieux cités

- Alsace (France)
- Lorraine (France)
- Paris

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51686?context=pdf

Guise Familistère 14 janvier 1898

Cher Monsieur Desmoulins,

Dès le jour de sa fondation, en mars 1872, le journal "Le Devoir" a adopté comme une des bases de son programme la guerre à la guerre. Depuis, il a saisi toutes les occasions pour dévoiler les erreurs du chauvinisme et les monstruosités de la guerre. Ces travaux ont été accomplis en face du scepticisme général, comme l'ont été les autres réformes que j'ai soutenues telles que :

1° La réforme de l'éducation des classes ouvrières ;

2° La mutualité nationale pour les garanties contre la misère ;

3° La réforme des impôts par l'hérédité de l'état ;

4° La réforme parlementaire par l'organisation rationnelle du suffrage universel avec le vote de liste nationale et la réélection annuelle de la moitié des assemblées politiques, etc, etc.

Sur tous ces points, nous n'avons jusqu'à ce jour rencontré que des adversaires. Depuis la conférence de Bruxelles même il a été fait peu de chose.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51686?context=pdf

Le "Devoir" a fini par provoquer un certain mouvement en France parmi les populations et l'organisation d'un pétitionnement aux Chambres est commencée. Si les propositions que vous me faites aujourd'hui doivent servir à accentuer ce mouvement sans en rompre l'unité, je suis disposé à y faire le meilleur accueil. Mais si vos communications devaient avoir pour conséquence de jeter des incertitudes dans l'esprit des personnes qui agissent aujourd'hui sous l'inspiration du "Devoir", je m'abstiendrais pas à préférer garder l'indépendance de notre action et nous voir créer un autre mouvement à côté du nôtre.

Qu'un comité existe à Paris, que même à un moment donné, le "Devoir" lui remette toutes les pétitions, et que le dépôt en soit fait aux Chambres sous les auspices de ce comité, rien de mieux ; mais d'ici là, tout changement de front dans la ligne de conduite du "Devoir" aurait pour conséquence de paralyser le succès du mouvement.

Si le Comité de Paris acceptait la ligne de conduite que le "Devoir" a tenue dans la propagande de la paix ; si, par exemple, il

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51686?context=pdf

acceptait la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine et écartait toute idée de revendication ; s'il était disposé à appuyer et à soutenir notre pétitionnement, je serais tout disposé à faire cause commune avec lui, à la condition d'éviter, quant à présent, tout appel à la souscription pour autre chose que couvrir les dépenses de publication et de centraliser les fonds au "Devoir". Les charges de ce journal sont assez lourdes pour ne pas les augmenter.

Quant à une caisse internationale de la paix, je crois que vous et le Dr. Hodgson Pratt vous faites quelques illusions. Il n'est pas facile de provoquer l'arrivée des fonds à une caisse quelconque, si l'on ne voit d'abord l'emploi de ces fonds. Le mieux me semble de faire acte de propagande avant de rien demander publiquement. Les sacrifices que s'est imposés le "Devoir" jusqu'ici doivent lui mériter, sous ce rapport, quelque droit à ce que les dépenses qu'il fera à l'avenir pour la propagande de la paix lui soient en partie couvertes.

Telle est, aussi clairement qu'il m'est possible en l'état de la question, la réponse que je puis faire à votre propo-

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51686?context=pdf

sition. En tous cas, soyez assuré que, sous les réserves ci-dessus, le meilleur accueil sera fait, dans le "Devoir", aux communications qu'il plaira, au comité de Paris, de nous adresser.

Veuillez agréer, chez Monsieur Des moulins, pour vous et votre dame, l'assurance de mon dévouement.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51686?context=pdf